



**Arrêté n°D522020AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D182A**

STAM Lunévillois

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise O.N.F-8655 Agence Travaux Lorraine en date du 10/01/2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux d'abattage d'arbres sur la RD n° D182A du PR 3+350 au PR 4+800, sur le territoire de la commune de Pierre-Percée ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1** - Du 31 janvier 2022 au 14 février 2022, de 08H00 à 17H00, hors weekend, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D182A du PR 3+350 au PR 4+800, au droit du chantier d'une longueur maximale de 150 m :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué ponctuellement au moyen de piquets K10, avec possibilité d'interruption momentanée de la circulation d'une durée n'excédant pas 2 minutes au moment de la chute de l'arbre, afin d'assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD n° D182A.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Pierre-Percée,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

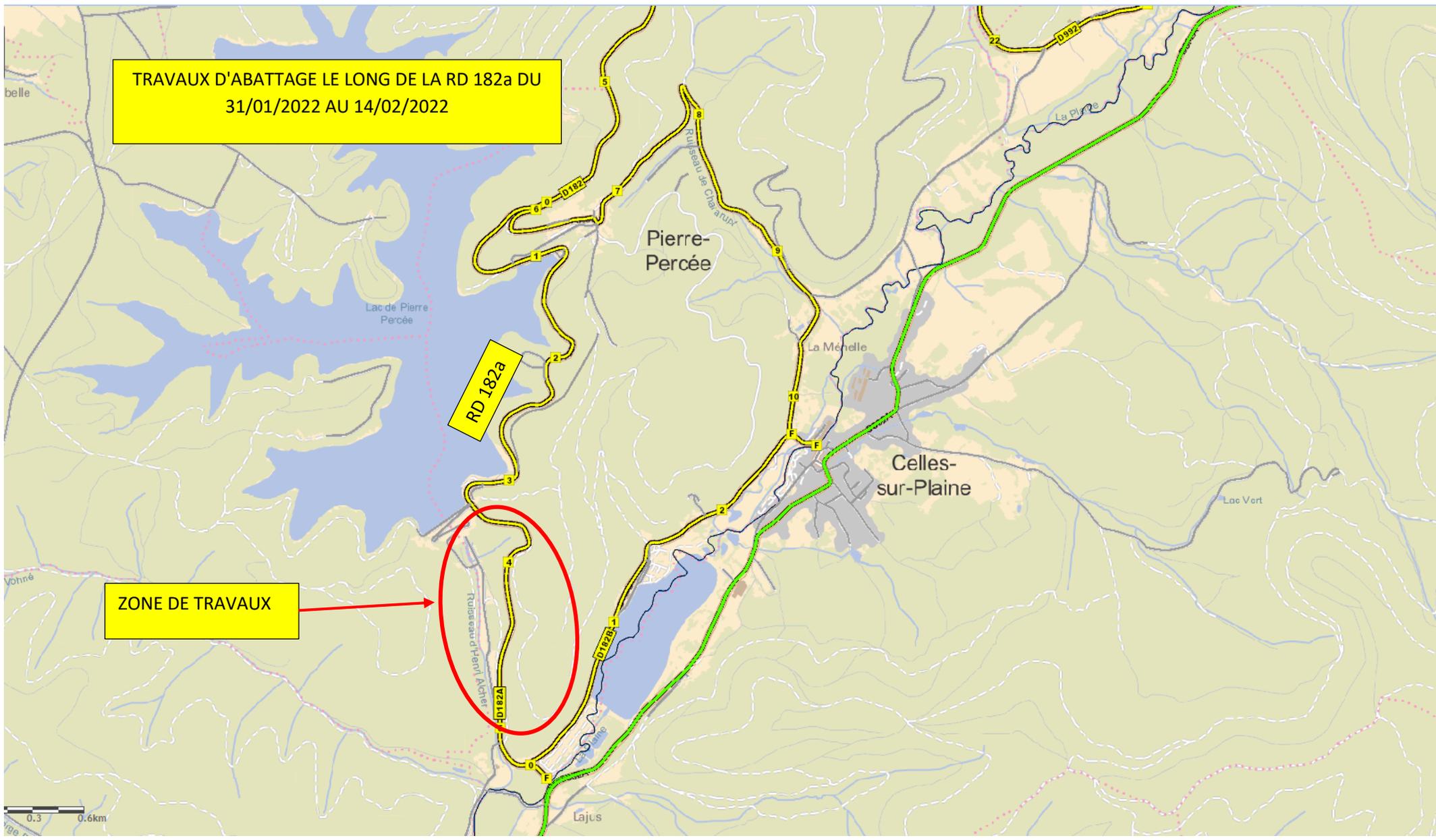
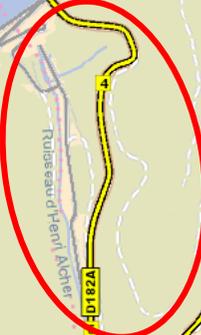
**NANCY, le 11 janvier 2022**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité

TRAVAUX D'ABATTAGE LE LONG DE LA RD 182a DU  
31/01/2022 AU 14/02/2022

RD 182a

ZONE DE TRAVAUX



0.3 0.6km